
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

INSCRIPTIONS A COMPTER DU 12.07.2021

Doctorants en 1^{ère} année : comment s'inscrire ?

L'inscription en Doctorat à l'INSA Lyon se déroule en 2 phases :

- 1^{ère} phase : l'**inscription pédagogique** auprès de l'Ecole Doctorale via le logiciel « Système d'Information et de Gestion des Ecoles Doctorales » (SIGED),
- 2^{ème} phase : l'**inscription administrative** auprès de l'INSA Lyon via le logiciel SIGED et SCOLARIX.

Votre inscription sera terminée et validée seulement à la fin des 2 phases.

1^{ère} phase : Inscription pédagogique auprès de votre Ecole Doctorale (étape 1 à 4 de SIGED)

- Après avoir obtenu l'accord de votre directeur de thèse, vous **demanderez à votre Ecole Doctorale¹ vos identifiants SIGED** en indiquant **une adresse mail personnelle valide**.

C'est à cette adresse que les informations nécessaires à votre connexion sur SIGED vous seront envoyées et c'est cette adresse de contact qui sera utilisée pendant toute la durée de votre Doctorat.

- **Connectez-vous** à l'application SIGED en utilisant l'url <https://siged.universite-lyon.fr>, en sélectionnant ensuite comme établissement l'INSA Lyon et en utilisant les identifiants reçus par mail.

- **Créez votre dossier** en ligne en remplissant les informations demandées pour procéder à votre inscription pédagogique en Doctorat. Certains onglets contiennent des champs obligatoires (indiqués par un astérisque). Il s'agit de : Informations personnelles | Cursus | Thèse | Financements.

Vérifiez sur le site de votre Ecole Doctorale les éléments nécessaires pour l'inscription pédagogique (convention de formation obligatoire) et le programme de formation à effectuer pendant votre Doctorat.

- Lorsque toutes les données nécessaires à votre inscription pédagogique sont saisies, vous devez **soumettre votre demande** à l'Ecole Doctorale (action « Soumettre ma demande », affichée en caractères blancs, à droite de l'écran). *Notez que si vous laissez le curseur sur l'action « Soumettre ma demande » lorsqu'elle est en noir, le système vous indique les onglets à compléter.*

- L'application prévoit la **validation électronique** de votre dossier par le secrétariat de l'Ecole Doctorale, votre directeur de thèse, votre directeur de laboratoire, puis votre directeur d'Ecole Doctorale.

Vous pouvez suivre l'avancement de ces validations dans l'application SIGED en consultant votre dossier régulièrement, onglet « Suivi des inscriptions ».

2^{ème} phase : Inscription administrative auprès de l'INSA Lyon (étape 5 et 6 de SIGED + processus d'inscription administrative via Sclarix)

Lorsque votre dossier pédagogique arrive à l'étape 5/6, il est étudié par le **département FEDORA qui vérifie que votre dossier administratif est complet** avant que votre inscription soit finalisée par le service Scolarité de l'INSA Lyon.

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vérifier l'avancement de votre dossier sur l'application SIGED.

¹ Coordonnées des Ecoles Doctorales en annexe, en dernière page.

Liste des documents à télécharger dans SIGED, onglet « Documents complémentaires », afin que votre dossier administratif soit considéré comme complet :

Justificatif d'identité

* Pour les personnes de nationalité française : copie de la carte d'identité ou du passeport,

* Pour les personnes de nationalité étrangère : copie du passeport et si nécessaire, copie du visa + extrait d'acte de naissance traduit en français, anglais ou espagnol.

Justificatif de financement

* Copie du contrat de travail ou de l'attestation de bourse, en français ou en anglais.

Il doit être précisé sur ce justificatif **le montant et la durée du financement** et il doit être **signé par toutes les parties**. *L'inscription en Doctorat à l'INSA Lyon est conditionnée par la justification de ressources financières équivalentes au minimum au montant du SMIC net (environ 1200 €), durant au moins les 3 premières années d'inscription en thèse – comme indiqué dans la charte du Doctorat de l'Université de Lyon avec avenant INSA Lyon.*

Si au moment de l'inscription, vous n'êtes pas en possession de votre contrat de travail ou de tout autre justificatif de financement, vous devez fournir une attestation de votre directeur de laboratoire certifiant l'obtention d'un financement avec le montant et la durée (précisions obligatoires). Vous déposerez sous SIGED une copie de votre contrat ou de votre bourse dès qu'il sera en votre possession.

Convention individuelle de formation doctorale

Ce document, fourni par votre Ecole Doctorale, doit être complété et signé par votre directeur de thèse.

Attestation de responsabilité civile

Il s'agit d'une assurance qui couvre un dommage causé à une autre personne. Elle peut être souscrite auprès d'une assurance privée.

Attestation CVEC

Dans le cadre de la loi ORE, il a été mis en place **une Contribution de Vie Etudiante et Campus (CVEC)** de 92€ obligatoire, à payer préalablement au CROUS.

Connectez-vous à cette adresse : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>

Une attestation vous sera délivrée, que vous deviez payer ou que vous soyez exonéré (voir conditions d'exonération sur le site ci-dessus).

Les documents suivants doivent être au préalable téléchargés soit :

- en suivant ce lien SIGED : <https://fagsiged.universite-lyon.fr/inscription-insa-lyon-21315.kjsp?RH=1522053224398>

- sur le site internet de l'INSA Lyon => Recherche => Etudes doctorales => S'inscrire en doctorat

Dossier administratif 2021-2022

Document « Ecoles Doctorales – Disciplines »

Ce document doit être complété (cocher la case correspondante) et signé par le doctorant et le directeur de thèse.

Règlement intérieur

Ce document doit être daté et signé.

Charte du Doctorat de l'Université de Lyon et dispositions particulières en vue de la préparation du Doctorat à l'INSA Lyon

Ce document doit être obligatoirement signé par le doctorant, le directeur de thèse (et co-directeur si nécessaire) ainsi que le directeur de laboratoire.

Vous ne téléchargerez sous SIGED que la 1^{ère} page avec les signatures.

Merci de ne pas utiliser la Charte du Doctorat de l'Université de Lyon ne faisant pas mention de l'INSA Lyon : cette version ne mentionne pas les spécificités INSA Lyon et sera donc refusée.

Pour les doctorants en cotutelle :

Certificat de scolarité précisant l'année d'inscription (1^{ère} année, 2^{ème} année, etc...) et attestation de paiement ou d'exonération de l'établissement partenaire pour 2021-2022

☐ **Convention de cotutelle**

La convention de cotutelle doit obligatoirement être validée par le département FEDORA et l'établissement partenaire, avant signatures. Si la cotutelle a déjà été validée et signée, vous pouvez la télécharger dans l'onglet « Documents complémentaires ».

Si non, merci de prendre contact avec le département FEDORA : fedora-doc@insa-lyon.fr

IMPORTANT : Vous devez vous acquitter de la CVEC uniquement si vous effectuez un séjour à l'INSA Lyon durant l'année universitaire 2021/2022.

ETAPE FINALE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE SCOLARITE

Vous pouvez vous présenter au service Scolarité pour votre inscription :

1. Après validation sur SIGED des étapes 1/6 à 6/6,
2. Après vérifications, vous recevrez un mail de la scolarité « doctorat@insa-lyon.fr », contenant le détail de la procédure de paiement des frais d'inscription. Ce mail vous sera envoyé à l'adresse personnelle indiquée sur le « dossier administratif 2021-2022 ». Vous pouvez régler par virement, chèque, et à l'agence comptable par CB, sous remise du coupon « **Frais de scolarité à percevoir** » que vous pouvez récupérer auprès du service scolarité.

A l'issue de ces démarches, votre inscription sera validée dans SIGED et votre certificat de scolarité, votre carte d'étudiant et votre compte informatique vous seront remis ou envoyés dans le cas d'une inscription par correspondance.

Service Scolarité de l'INSA de Lyon

Bâtiment Camille Claudel
8 Allée du Rhône
69 621 VILLEURBANNE Cedex
Tel : 04.72.43.85.60
Mail : doctorat@insa-lyon.fr

Service fermé au public le vendredi après-midi

Fermeture d'été : du 26 juillet 2021 au 20 août 2021 inclus

Agence comptable de l'INSA Lyon

Bâtiment Direction – dernier étage
37 Avenue Jean Capelle
69 621 VILLEURBANNE Cedex

Service ouvert au public tous les après-midis du lundi au jeudi, et le vendredi matin

MONTANT DES DROITS UNIVERSITAIRES

Arrêté du 17 juin 2021 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

DOCTORAT

 Droits d'inscription	380 euros
--	-----------

EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

SITUATION

- Bourse CSC Programme UTT-INSA
- Cotutelle internationale** : dans les cas prévus par une convention cadre spécifique entre établissements concernés.
- Boursier du Gouvernement Français ou Egide, sur présentation de l'attestation précisant le statut du doctorant comme boursier et exonéré**

SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale est désormais gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.

Si vous effectuez un séjour inférieur à 90 jours :

Vous ne relevez pas de la Sécurité Sociale française et êtes vivement encouragés à souscrire une assurance de votre pays d'origine ou une assurance française qui sera valable en France pour la totalité de votre séjour

Vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois dans l'enseignement supérieur en France ?

Il faut vous inscrire sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Nous vous invitons à consulter ce site : vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour chaque situation (salarié, EEE, hors EEE) : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

ANNEXE

CONTACT DES ECOLES DOCTORALES

CHIMIE	secretariat@edchimie-lyon.fr
E2M2	secretariat.E2M2@univ-lyon1.fr
EDISS	secretariat.ediss@univ-lyon1.fr
EEA	secretariat.edeea@insa-lyon.fr
INFOMATHS	infomaths@univ-lyon1.fr
MATERIAUX	yann.de-ordenana@ec-lyon.fr
MEGA	mega@insa-lyon.fr
SCIENCES SO	veronique.guichard@univ-lyon2.fr